



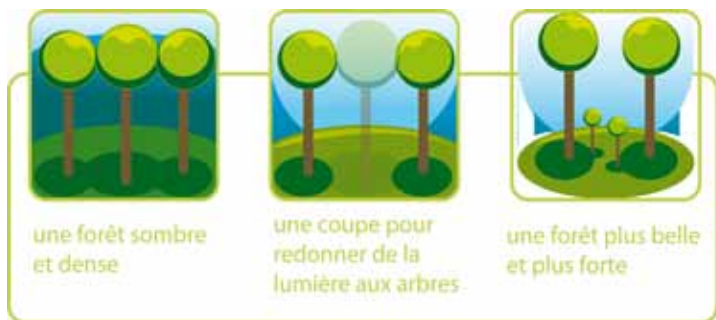
Note d'information

ONF Fontainebleau - Février 2013



Les interventions sylvicoles sont essentielles à la vie de forêt.

En se promenant dans la forêt, il n'est pas rare de croiser ou d'entendre des chantiers forestiers. Par ces actions programmées, l'Office national des forêts (ONF) garantit la gestion durable du massif de Sénart.



Le massif forestier de Sénart, que l'on croit naturel et stable, est le fruit du travail de plusieurs générations de forestiers. Depuis des siècles, les interventions sylvicoles qui s'y succèdent permettent de l'entretenir et de le renouveler. En effet, les différents prélèvements de bois favorisent l'apport de lumière et offre les meilleures conditions de croissance et d'installation aux jeunes arbres. Ainsi, ils permettent d'assurer la vitalité de la forêt et de répondre à la demande sociétale en matériau bois. De plus, pour la rendre accueillante, les forestiers sécurisent régulièrement les sentiers de promenade et les routes en récoltant les arbres dangereux.

Toutes ces actions entreprises sur le massif ne se font pas au hasard. Encadrées et organisées, elles résultent de l'application d'un document d'aménagement établi, localement, en concertation avec les élus et les associations puis approuvé par le Ministre en charge des forêts. Cette feuille de route, qui programme les différentes interventions à mener sur une période de 15 à 20 ans, prend en compte tous les aspects de la gestion durable des forêts : mobilisation de bois, maintien des paysages, préservation de la biodiversité et, volet essentiel en milieu périurbain, accueil du public.

Du bois de Sénart pour faire vieillir les grands crus...

Les produits issus de ces interventions contribuent à satisfaire les besoins de la société en bois. Outre ses vocations sociale et environnementale qui sont majeures à Sénart, la forêt fournit du bois de qualité à une filière riche d'emplois (400 000 en France) qui participe au dynamisme et au développement de nos territoires.

Sous toutes ces formes : bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie, le bois constitue un matériau écologique et renouvelable qui répond aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Transformé, il sera valorisé de diverses façons : maisons, charpentes, parquets, meubles, papier mais aussi carton, bûches, plaquettes ou encore granulés... Le bois est donc présent partout, il agrémente notre vie quotidienne.

Les plus beaux bois de chêne de la forêt de Sénart sont très réputés pour la production de merrains qui entrent dans la fabrication des tonneaux. D'ailleurs, il n'est pas rare de voir des tonneaux fabriqués avec ces bois dans les régions françaises et les pays à forte vocation viticole (Aquitaine, Bourgogne, Centre, Chili, Afrique du Sud, Etats-Unis, Australie...).

Finalement ils serviront à faire vieillir les grands crus les plus prestigieux !



Note d'information

Des réponses aux questions fréquentes des usagers ?

Office National des Forêts



A quoi servent les arbres récoltés ?

Chaque année en France, 37 millions de mètres cubes de bois sont commercialisés. Ces bois sont utilisés comme bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. Pour construire, aménager, meubler, emballer, écrire, ou se chauffer, à chacun son utilisation du bois !

L'intérêt actuel porté au matériau bois est manifeste par exemple, en 2011, plus d'une maison individuelle sur 10 a été construite en bois.

(source observatoire national de la construction 2012).



Pourquoi les branches sont conservées sur le sol après une coupe ?

Les branches contiennent une grande partie de la matière organique et participent, avec la chute annuelle des feuilles, à l'enrichissement du sol. C'est pourquoi pour le respect de l'écosystème forestier, elles sont laissées volontairement sur le parterre de la coupe.

Pourquoi des bois morts sont laissés au coeur de la parcelle ?

Le bois mort est source de vie. Il est utilisé comme habitat pour certains oiseaux, petits mammifères et pour de nombreux insectes (plus 350 espèces sur le chêne). Il sert également de nourriture à de nombreuses espèces animales ou végétales.



Pourquoi l'ONF entrepose du bois en bordure de chemin ou sur des places réservées ?

Le bois n'est pas abandonné pour autant. Le bois de chauffage est stocké plusieurs mois le long des chemins afin de le faire sécher et de limiter les transports liés au conditionnement, à la transformation et à la livraison. Quant aux grumes, elles sont acheminées sur une place de dépôt pour qu'elles puissent être triées et présentées en vue de leur vente.

Les interventions rendent parfois les chemins impraticables ?

Avant les coupes, il y a une mise en place de chemins réservés exclusivement à la circulation des engins forestiers (débardeurs, tracteurs, etc) pour éviter le tassement des sols. L'ONF met en place un cahier des charges spécifique qui fixe les obligations de l'exploitant du début à la fin de la coupe dans le strict respect du milieu forestier et notamment du paysage (remise en état des chemins, protection des sols, etc.). Les exploitants disposent de 12 à 18 mois pour achever le chantier et remettre le site en état. Pour éviter les dégâts aux sols et aux allées, les interventions sont interrompues dès que la portance du sol devient insuffisante au passage d'engins.

